



Baccalauréat général, épreuves de langues en série L.

publié le 21/11/2013 - mis à jour le 11/11/2014

Descriptif :

Épreuves de langues applicables à la série L à compter de la session 2014

La présente note de service abroge et remplace à compter de la session 2014 l'ensemble des dispositions propres à la série L figurant dans la note de service modifiée n° 2011-200 du 16 novembre 2011 relative aux épreuves de langues vivantes applicables aux baccalauréats général et technologique (hors séries TMD, STAV et hôtellerie), de langue vivante approfondie et de littérature étrangère en langue étrangère en série L à compter de la session 2013.

Cliquer sur le lien pour consulter le [Bulletin Officiel n°43 du 21 novembre 2013](#)  ainsi que les fiches d'évaluation et de notation.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.